



# Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

**bacteriaStop® sgl3**

Date d'impression : 06.04.2017

## 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : bacteriastop sgl3

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage : Nettoyant

Fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland

Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich

+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich

+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica

+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

## 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Show CLP information + DPD classification in section 2

Aerosol 2 H223;H229

Acute Tox. 4 (Oral) H302

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H : voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R20/22

R43

Texte complet des phrases R : voir section 16

Effets néfastes physico-chimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

GHS02



GHS07



Composants dangereux :

Reaction mass of N, N'- ethane-1,2-diylbis (heanamid); 12-hydroxy-N-(2-((1-Oxyhexyl)Amino)ethyl) octadecanamide; N, N'- ethane-1,2-diylbis (12-hydroxyoctadecanamide);, Alcool benzylique

Mentions de danger (CLP) : H223 - Aérosol inflammable

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment Rincer puis laver la peau abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Autres dangers : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 3 Composition/informations sur les composants

Substance : Non applicable.

Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcool benzylique	(n° CAS) 100-51-6 (Numéro CE) 202-859-9 (Numéro index) 603-057-00-5	15 - 30	Xn; R20/22
n-Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	5 - 15	F+; R12
Methyl Decanoate	(n° CAS) 110-42-9 (Numéro CE) 203-766-6	5 - 15	Non classé
Diethylene glycol monoethyl ether	(n° CAS) 111-90-0 (Numéro CE) 203-919-7	5 - 15	Xi; R36
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 (Numéro index) 603-052-00-8	5 - 15	Xi; R36/38
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	5 - 15	F+; R12
Isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0	1 - 5	F+; R12
Reaction mass of N, N'- ethane-1,2-diylbis (heanamid); 12-hydroxy-N-(2-((1-Oxyhexyl)Amino)ethyl)octadecanamide; N, N'- ethane-1,2-diylbis (12-hydroxyoctadecanamide);	(Numéro CE) 432-430-3	1 - 5	R43 R53
Isopentane	(n° CAS) 78-78-4 (Numéro CE) 201-142-8 (Numéro index) 601-006-00-1	0.1 - 1	F+; R12 Xn; R65 N; R51/53 R66 R67

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool benzyle	(n° CAS) 100-51-6 (Numéro CE) 202-859-9 (Numéro index) 603-057-00-5	15 - 30	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
n-Butane	(n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0	5 - 15	Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280
Méthyl Decanoate	(n° CAS) 110-42-9 (Numéro CE) 203-766-6	5 - 15	Aquatic Chronic 2, H411
Diethylene glycol monoethyl ether	(n° CAS) 111-90-0 (Numéro CE) 203-919-7	5 - 15	Non classé
3-butoxy-2-propanol, éther monobutylique du propylène-glycol	(n° CAS) 5131-66-8 (Numéro CE) 225-878-4 (Numéro index) 603-052-00-8	5 - 15	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315
Propane	(n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5	5 - 15	Flam. Gas 1, H220
Isobutane	(n° CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0	1 - 5	Flam. Gas 1, H220
Reaction mass of N, N'- ethane-1,2-diylbis (heanamid); 12-hydroxy-N-(2-((1-Oxyhexyl)Amino)ethyl)octadecanamide; N, N'- ethane-1,2-diylbis (12-hydroxyoctadecanamide);	(Numéro CE) 432-430-3	1 - 5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 4, H413
Isopentane	(n° CAS) 78-78-4 (Numéro CE) 201-142-8 (Numéro index) 601-006-00-1	0.1 - 1	Flam. Liq. 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Textes des phrases R et H : voir section 16

## 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Toux.

Premiers soins après contact avec la peau : Ôter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Essoufflement.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traitement symptomatique.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. fumée.

Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Éloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Balayer ou pelleter le produit déversé.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Référence à d'autres sections : Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenez l'emballage du produit ou l'étiquette à disposition.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle : Pas d'informations complémentaires disponibles  
Contrôles de l'exposition : Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.  
Protection des mains : Porter des gants de protection.  
Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité.  
Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié.  
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide  
Apparence : Bombe aérosol.  
Couleur : incolore à légèrement jaune.  
Odeur : caractéristique.  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 6 - 8.5  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible.  
Point de fusion : Aucune donnée disponible.  
Point de congélation : Aucune donnée disponible.  
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible.  
Point d'éclair : Aucune donnée disponible.  
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible.  
Température de décomposition : Aucune donnée disponible.  
Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol inflammable.  
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible.  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible.  
Densité relative : Aucune donnée disponible.  
Solubilité : Miscible avec l'eau.  
Log Pow : Aucune donnée disponible.  
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible.  
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible.  
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.  
Limites explosives : Aucune donnée disponible.  
Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Stabilité chimique : Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.  
Possibilité de réactions dangereuses : Non établi.  
Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.  
Chaleur. Étincelles. Flamme nue. Surchauffe.  
Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes.  
Produits de décomposition dangereux : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques  
Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 6 - 8.5  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: 6 - 8.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Cancérogénicité : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Toxicité pour la reproduction : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Danger par aspiration : Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Vaporizer : Aérosol  
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 Informations écologiques

Toxicité : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Persistance et dégradabilité : Non établi.

Potentiel de bio-accumulation  
Potentiel de bio-accumulation : Non établi.  
Mobilité dans le sol : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Résultats des évaluations PBT et VPVB : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Autres effets néfastes  
Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets  
Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.  
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 19 02 08 - déchets combustibles liquides contenant des substances dangereuses.

## 14 Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN  
Numéro ONU  
N° ONU (ADR) : 1950  
N° ONU (IMDG) : 1950  
N° ONU (IATA) : 1950  
N° ONU (ADN) : 1950  
N° ONU (RID) : 1950

Nom d'expédition des Nations unies  
Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS  
Désignation officielle de transport (IMDG) : AEROSOLS, FLAMMABLE  
Désignation officielle de transport (IATA) : AEROSOLS, FLAMMABLE  
Désignation officielle de transport (ADN) : AEROSOLS, FLAMMABLE

Désignation officielle de transport (RID) : AÉROSOLS  
Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)  
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1

Classe(s) de danger pour le transport  
ADR  
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1  
Etiquettes de danger (ADR) : 2.1

IMDG  
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1  
Etiquettes de danger (IMDG) : 2.1

IATA  
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1  
Etiquettes de danger (IATA) : 2.1

ADN  
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1  
Etiquettes de danger (ADN) : 2.1

RID  
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1  
Etiquettes de danger (RID) : 2.1

Groupe d'emballage  
Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable  
Dangers pour l'environnement  
Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
Transport par voie terrestre  
Code de classification (ADR) : 5F  
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADR) : 1l  
Quantités exceptées (ADR) : E0  
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2  
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D  
Transport maritime  
Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959  
Quantités limitées (IMDG) : SP277  
Quantités exceptées (IMDG) : E0  
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2  
N° FS (Feu) : F-D  
N° FS (Déversement) : S-U  
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)



#### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0  
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg  
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167  
Code ERG (IATA) : 10L

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F  
Dispositions spéciales (ADN) : 19, 327, 344, 625  
Quantités limitées (ADN) : 1 L  
Quantités exceptées (ADN) : E0  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01, VE04  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1  
Non soumis à l'ADN : Non

#### Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F  
Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625  
Quantités limitées (RID) : 1L  
Quantités exceptées (RID) : E0  
Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02  
Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9  
Catégorie de transport (RID) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14  
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12  
Colis express (RID) : CE2  
Numéro d'identification du danger (RID) : 23  
Transport interdit (RID) : Non  
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

## 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Recommandations du CESIO : Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
hydrocarbures aliphatiques	15-30%

Directives nationales : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.



## 16 Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH :

Acute Tox. 4 (Inhalation) : Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4

Acute Tox. 4 (Oral) : Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Aerosol 2 : Aerosol, Category 2

Aquatic Chronic 2 : Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

Aquatic Chronic 4 : Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, Catégorie 1

Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2

Flam. Gas 1 : Gaz inflammables, Catégorie 1

Flam. Liq. 1 : Liquides inflammables, Catégorie 1

Liquefied gas : Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Skin Irrit. 2 : Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

H220 Gaz extrêmement inflammable

H223 Aérosol inflammable

H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

H302 Nocif en cas d'ingestion

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H332 Nocif par inhalation

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

R12 Extrêmement inflammable

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion

R36 Irritant pour les yeux

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

F+ Extrêmement inflammable

N Dangereux pour l'environnement

Xi Irritant

Xn Nocif